

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE SAINT DIE

PLACE JULES FERRY
88100 SAINT DIE DES VOSGES
MINITEL 3617 INFOGREFFE
INTERNET www.infogreffe.fr
TEL 03 29 56 12 95

SA A.C.D. (AUDIT CONSEIL DEFENSE)
ZAC DE LA ROCHE
7 RUE ROLAND THIERY
88000 EPINAL

V/REF :

N/REF : 62 B 13 / 2008-A-323

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE SAINT DIE certifie qu'il a reçu le 31/03/2008,

P.V. d'assemblée du 28/02/2008

P.V. du conseil d'administration du 28/02/2008

- Modification de la composition du conseil d'administration

Concernant la société

SOCIETE FIDUCIAIRE ET COMPTABLE LORRAINE

Société anonyme

19 avenue de la Fontenelle

88100 Saint-Dié-des-Vosges

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2008-A-323 le 31/03/2008

R.C.S. SAINT DIE 775 717 960 (62 B 13)

Fait à SAINT DIE le 31/03/2008,

Le Greffier



Le Commis Greffier assermenté
Evelyne METAYER

**"SOCIETE FIDUCIAIRE ET COMPTABLE LORRAINE"
SOFILOR**

COPIE

*Société Anonyme
Au capital de 360.000 Euros*

**Siège social : 19, Avenue de la FONTENELLE
88100 - SAINT DIE**

RCS SAINT DIE B 775 717 960

-oOo-

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT
EN DATE DU 28 FEVRIER 2008**

-oOo-

L'an deux mille huit,
Le vingt-huit février,
A 18 heures 30,

Les Actionnaires de la Société Anonyme « **SOFILOR** », se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Conseil d'Administration.

Il a été dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Xavier LABURTHE**, en sa qualité de Président Directeur Général.

M *Robert PANCHAL*

et

M *Charles LAQUETIN*

titulaires ou représentants du plus grand nombre de voix acceptant ces fonctions, sont appelés comme scrutateurs.

M *André ANTOINE*

est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

h A.A. c NR

Le Président constate d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés possèdent 150 actions, soit plus du quart des actions ayant droit de vote, et que l'Assemblée Générale régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président signale que le Commissaire aux Comptes, Monsieur Sylvain EHRET a été régulièrement convoqué.

Il rappelle que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- ✚ *Démission d'administrateurs,*
- ✚ *Nomination d'administrateurs en remplacement,*
- ✚ *Pouvoirs à conférer.*

Il dépose sur le bureau en les mettant à la disposition de l'Assemblée :

- * La feuille de présence revêtue de la signature des membres du bureau, ainsi que la liste des actionnaires,
- * Les pouvoirs des Actionnaires représentés,
- * Le texte des résolutions soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par la Loi, ont été tenus à la disposition des Actionnaires pendant les délais fixés par la législation.

Sur son invitation, l'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président ouvre la discussion.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

XI AA C NR

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de **Monsieur Robert MARCHAL** et **Monsieur André ANTOINE** de leurs fonctions d'administrateur à compter de ce jour suite notamment à leurs départs en retraite.

Cette résolution est adoptée à *l'unanimité*

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de nouveaux administrateurs en remplacement de Monsieur Robert MARCHAL et de Monsieur André ANTOINE, démissionnaires :

- Monsieur Patrick BOURGON

Né le 06 Septembre 1948 à LE THILLOT (Vosges), de nationalité française,
Veuf non remarié,
Demeurant à DOMMARTIN-LES-REMIREMONT (88 200), 331 rue de Gerbiachamp.
Commissaire aux Comptes inscrit sur la liste des Commissaires aux Comptes près la Cour d'Appel de Nancy

- Monsieur Pascal REMY

Né le 21 février 1957 à PARIS (XXème), de nationalité française,
Marié avec Madame Monique GEORGEL sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée le 25 juin 1983 à la Mairie de GERARDMER (VOSGES),
Demeurant à SAINT MICHEL (88470), 80 Lotissement Clos des Chênes
Commissaire aux Comptes inscrit sur la liste des Commissaires aux Comptes près la Cour d'Appel de Nancy

Pour la durée qui reste à courir de leurs mandats, savoir jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2008.

Cette résolution est adoptée à *l'unanimité*

Monsieur Patrick BOURGON et **Monsieur Pascal REMY** ont accepté par avance par acte séparé les fonctions d'administrateur qui viennent de leur être confiées et ont déclaré n'être frappés d'aucune incompatibilité ou interdiction leur empêchant d'exercer lesdites fonctions.

BB AA CR AR

TROISIEME RESOLUTION

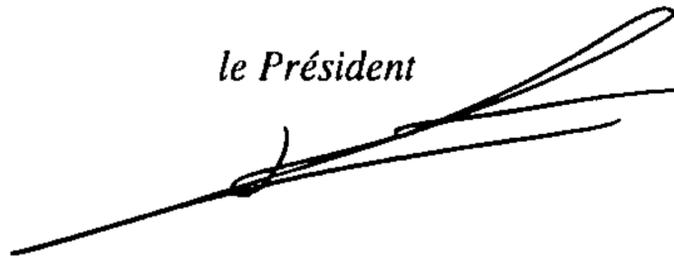
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour remplir toutes formalités qu'il appartiendra, notamment de dépôt.

Cette résolution est adoptée à *l'unanimité*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

En foi de quoi, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

le Président



les Scrutateurs



le Secrétaire





**“SOCIETE FIDUCIAIRE ET COMPTABLE LORRAINE”
SOFILOR**

 **COPIE**

**Société Anonyme
Au capital de 360.000 Euros**

**Siège social: 19, Avenue de la FONTENELLE
88100 - SAINT DIE**

RCS SAINT DIE B 775 717 960

-oOo-

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 28 FEVRIER 2008**

L'an deux mille huit,
Le 28 février,
A l'issue de l'assemblée générale de ce jour,

Les Administrateurs de la Société Anonyme “SOFILOR”, se sont réunis en Conseil au siège social, sur convocation du Président.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

**Monsieur Xavier LABURTHE, Administrateur
Monsieur Patrick BOURGON, Administrateur
Monsieur Pascal REMY, Administrateur**

Le Conseil d'Administration réunissant la présence effective d'au moins la moitié des Administrateurs, peut valablement délibérer.

Il est tout d'abord donné lecture du procès-verbal de la réunion précédente, lequel est adopté à l'unanimité.

La séance est ouverte sous la présidence de **Monsieur Xavier LABURTHE, Président Directeur Général.**

Le Conseil ayant délibéré, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

XL PR LB

RESOLUTION UNIQUE

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Robert MARCHAL de ses fonctions de Directeur Général Délégué compter de ce jour et décide de ne pas le remplacer.

Le Conseil donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes délibérations pour effectuer toutes formalités de publicité, notamment tous dépôts où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

En foi de quoi, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, après lecture, par les membres du Conseil soussignés.

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.